

Dossier de presse

CONTRAT EAU & CLIMAT

BASSIN DU SUD-OUEST LEMANIQUE

2026 – 2027



Sommaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE	3
1. Préserver la ressource en eau	5
2. Restaurer les cours d'eau et les zones humides	5
3. Préserver le Léman et les milieux littoraux	6
4. Faire connaître et comprendre les enjeux de l'eau	7
5. Une démarche collective et coordonnée	8

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29 septembre 2026

Contrat Eau et Climat : préserver l'eau aujourd'hui pour préparer le territoire de demain

Le 29 septembre 2026, à Bons-en-Chablais, Thonon Agglomération, l'État, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont signé le Contrat Eau et Climat 2026-2027. Cette nouvelle feuille de route coordonne les actions à mener pour préserver la ressource en eau, restaurer les milieux aquatiques et accompagner le territoire face aux effets du changement climatique.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de près de vingt ans de coopération avec l'Agence de l'eau. Depuis 2006, plusieurs démarches contractuelles ont permis de développer une gestion intégrée de l'eau et de préserver les écosystèmes associés. Le nouveau Contrat Eau et Climat prolonge cette dynamique à l'échelle du bassin versant du Sud-Ouest lémanique.

➤ **Une action qui concerne toute la chaîne de l'eau**

Le Contrat Eau et Climat ne porte pas uniquement sur l'eau potable. Il prend en compte l'ensemble du cycle de l'eau et les milieux qui y sont associés : ressources souterraines, cours d'eau, zones humides, eaux pluviales, rives du Léman et milieux littoraux.

Les actions prévues visent notamment à :

- Mieux connaître et préserver les ressources en eau ;
- Développer les économies d'eau et préparer le territoire aux évolutions climatiques ;
- Restaurer les cours d'eau et les zones humides ;
- Améliorer la continuité écologique des rivières ;
- Restaurer certains secteurs des rives du Léman ;
- Mieux prendre en compte les eaux pluviales ;
- Sensibiliser les habitants, les élus et les acteurs du territoire aux enjeux de l'eau.

➤ **Des objectifs concrets pour 2026-2027**

Le contrat fixe plusieurs objectifs mesurables, parmi lesquels :

- 10 350 m³ d'eau économisés
- 540 mètres de cours d'eau restaurés
- 2 hectares de zones humides restaurés ou préservés
- 4 ouvrages rendus franchissables pour restaurer la continuité écologique
- 500 mètres de réseaux d'eaux pluviales déconnectés
- 1 zone de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'eau potable à délimiter.

Le programme représente une enveloppe globale de **5,89 millions d'euros**, dont une contribution maximale de **2,75 millions d'euros de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse**.

Cyril DEMOLIS, président de Thonon Agglomération : « *La préservation de l'eau ne se résume pas à garantir notre approvisionnement en eau potable. Elle passe aussi par la protection des cours d'eau, des zones humides et du Léman, ainsi que par notre capacité à adapter nos usages et nos*

infrastructures aux évolutions du climat. Ce contrat nous permet de réunir les moyens et les compétences de plusieurs partenaires autour d'une même ambition : préserver durablement cette ressource essentielle pour notre territoire. »

- **Les signataires**

Le Contrat Eau et Climat 2026-2027 est signé par :

- Pour le préfet et par délégation Véronique CARON, sous-préfète de Thonon-les-Bains ;
- Martial SADDIER, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée et président du Conseil départemental de la Haute-Savoie ;
- Nicolas MOURLON, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Cyril DEMOLIS, président de Thonon Agglomération.

La Banque des Territoires est également associée au contrat.

1. Préserver la ressource en eau

- **Mieux connaître la ressource pour mieux la préserver**

Préserver l'eau commence par mieux connaître les ressources disponibles et leur évolution.

Le territoire du Sud-Ouest lémanique dispose de plusieurs ressources pour son alimentation en eau potable : captages de sources, nappes souterraines et prélèvement dans le Léman. Cette diversité constitue un atout, mais elle nécessite une gestion attentive dans un contexte de changement climatique.

Le Contrat Eau et Climat accompagne ainsi plusieurs démarches destinées à mieux anticiper les besoins futurs et à préserver les ressources stratégiques.

- **Préparer l'avenir avec le Projet de territoire pour la gestion de l'eau**

Thonon Agglomération mène depuis 2024 un **Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)**.

Une nouvelle étude quantitative, lancée en 2025, doit permettre d'actualiser les connaissances sur la disponibilité des ressources en eau et de se projeter dans le contexte du changement climatique.

Le contrat accompagne également les travaux visant à identifier les ressources stratégiques pour l'alimentation actuelle et future en eau potable et à définir les zones de sauvegarde nécessaires à leur préservation.

- **Agir pour économiser l'eau**

Le contrat prévoit également des actions pour réduire les consommations d'eau.

Cela passe notamment par :

- Des actions de sensibilisation auprès des habitants ;
- Le recrutement d'un ambassadeur de l'eau ;
- Des actions en faveur des économies d'eau ;
- Le renouvellement de réseaux afin d'améliorer leur rendement ;
- La mise en place progressive d'une démarche ambitieuse de sobriété en eau.

L'objectif fixé par le contrat est de contribuer à **économiser 10 350 m³ d'eau**.

- **Mieux gérer les eaux pluviales**

L'eau qui tombe sur le territoire constitue également une ressource à mieux gérer.

Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales est en cours de finalisation à l'échelle des 25 communes de Thonon Agglomération. Il comprend environ 150 fiches actions qui doivent permettre de prioriser les interventions.

Le contrat prévoit notamment une action visant à **déconnecter 500 mètres de réseaux d'eaux pluviales**, pour permettre à l'eau de retrouver son cheminement naturel vers les sols et les milieux naturels.

2. Restaurer les cours d'eau et les zones humides

Les cours d'eau et les zones humides jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du territoire. Ils participent notamment à la biodiversité, au cycle de l'eau et à la régulation naturelle des milieux.

Le Contrat Eau et Climat prévoit plusieurs actions pour restaurer leur fonctionnement et mieux les préserver.

- **Des milieux essentiels au fonctionnement du territoire**

Le **Pamphiot et le Redon** sont identifiés comme des réservoirs biologiques.

Le contrat prévoit une étude et des travaux sur **quatre ouvrages prioritaires** qui constituent aujourd'hui des obstacles à la continuité écologique.

L'objectif est notamment de permettre aux poissons de circuler plus facilement dans les cours d'eau. Les interventions concernent des ouvrages situés sur le Redon et le Pamphiot, avec des maîtrises d'ouvrage portées par Thonon Agglomération et le conseil départemental de la Haute-Savoie.

- **Restaurer les cours d'eau**

Cinq opérations doivent contribuer à restaurer **540 mètres de cours d'eau**.

Parmi elles figurent notamment :

- L'étude et les travaux sur le **ruisseau du Chamburaz** ;
- Les travaux liés au **plan de gestion sédimentaire** ;
- La restauration de la continuité écologique du **Pamphiot et du Redon**.

- **Restaurer les zones humides**

Les zones humides sont particulièrement importantes pour la biodiversité et le fonctionnement du cycle de l'eau.

Thonon Agglomération a adopté en 2023 un **Plan de gestion stratégique des zones humides**. Le Contrat Eau et Climat accompagne sa mise en œuvre, notamment à travers des travaux de restauration du fonctionnement de zones humides prioritaires.

L'objectif fixé pour la période du contrat est de restaurer ou préserver **2 hectares de zones humides**.

3. Préserver le Léman et les milieux littoraux

Le Léman constitue un élément majeur du territoire. Ses rives et les embouchures des cours d'eau jouent également un rôle important pour les habitats aquatiques.

Le Contrat Eau et Climat prévoit plusieurs opérations consacrées au **fonctionnement des milieux littoraux**.

- **Mieux connaître les rives du Léman**

Une étude d'opportunité doit permettre d'identifier les possibilités de restauration des milieux littoraux sur les rives du Léman. Cette étude doit notamment contribuer à déterminer les secteurs et les interventions permettant de renforcer les habitats lacustres.

- **Restaurer deux secteurs prioritaires**

Deux opérations concernent plus particulièrement :

- **Le secteur du Port Chantrell à Anthy-sur-Léman**: une étude et des travaux sont prévus pour restaurer les rives du lac.
- **L'embouchure des Léchères à Chens-sur-Léman** : une étude et des travaux doivent permettre d'améliorer le fonctionnement de ce secteur.

4. Faire connaître et comprendre les enjeux de l'eau

Le Contrat Eau et Climat ne repose pas uniquement sur des études et des travaux. Il prévoit également de **sensibiliser les habitants, les élus et les acteurs du territoire** aux enjeux liés à l'eau et à l'adaptation au changement climatique.

L'objectif est de rendre ces enjeux plus concrets et plus proches du quotidien : **comprendre la vulnérabilité de la ressource, mieux connaître le fonctionnement du cycle de l'eau et donner à chacun les moyens d'agir à son échelle**, notamment grâce au recrutement d'un **animateur grand cycle de l'eau**.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie de communication construite autour d'un principe : **faire de l'eau un marqueur de l'identité du territoire et de sa préservation un enjeu collectif**.

- **En 2026 : comprendre et rendre les enjeux visibles**

La stratégie de communication développée par Thonon Agglomération s'appuie sur une idée simple : « L'eau, notre bien commun ».

En 2026, la priorité est donnée à la compréhension et à la sensibilisation.

Plusieurs actions sont prévues au contrat, et certaines ont déjà été mises en œuvre :

- Une campagne d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie ;
- Des animations dans les médiathèques de Chens-sur-Léman, Douvaine et Cervens ;
- Le stand pédagogique Chapi't'eau, déployé lors de différents événements ;
- Une conférence consacrée à l'hydrologie régénérative ;
- Des animations scolaires ;
- Des actions pour mieux faire comprendre le lien entre les déchets abandonnés sur l'espace public et la pollution du Léman.

« Ici, commence le lac »

La préservation du Léman passe aussi par des gestes qui peuvent sembler éloignés de l'eau.

La campagne « Ici, commence le lac » vise ainsi à rendre visible le lien entre un déchet abandonné au sol, les eaux pluviales, les cours d'eau et, finalement, le Léman.

Elle sera accompagnée notamment d'une signalétique, d'un film d'animation intitulé « La Fable du Léman » et d'une exposition photographique subaquatique.

- **En 2027 : passer à l'action**

La deuxième phase de la stratégie sera davantage tournée vers l'engagement.

Elle prévoit notamment :

- Un guide consacré aux bons gestes pour préserver l'eau ;
- Une série de contenus courts présentant des gestes concrets ;
- Un concours photo.

L'objectif est de passer progressivement de la compréhension des enjeux à l'évolution des pratiques.

5. Une démarche collective et coordonnée

- **Un contrat porté par Thonon Agglomération**

Le contrat concerne le **sous-bassin versant du Sud-Ouest lémanique** et est animé par Thonon Agglomération.

En tant que structure porteuse, l'Agglomération :

- pilote le contrat ;
- suit sa mise en œuvre ;
- coordonne les différents partenaires ;
- met en œuvre les actions qui relèvent de ses compétences ;
- évalue l'avancement du programme.

- **Un comité de pilotage pour suivre les actions**

L'instance de gouvernance a vocation à se réunir régulièrement, au minimum une fois par an.

Elle permet aux différents partenaires de suivre l'avancement des projets, d'échanger sur les actions menées sur le territoire et de coordonner leurs interventions.

Le comité de pilotage est notamment composé ou appelé à associer :

- Thonon Agglomération ;
- Le Conseil d'exploitation de l'eau ;
- Le Conseil départemental de la Haute-Savoie ;
- Le SERTE ;
- L'État ;
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Ainsi que différents acteurs institutionnels, techniques et associatifs concernés par l'eau, les milieux naturels et l'agriculture.

Lorsque cela est nécessaire, un **comité technique** peut être réuni afin de permettre aux différents partenaires de travailler ensemble sur des sujets spécifiques.

- **Une démarche qui s'inscrit dans les politiques du territoire**

Le Contrat Eau et Climat constitue le **volet « eau » du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE)** de Thonon Agglomération.

Il est également cohérent avec les orientations du **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** et du **PLUi-HM**, notamment celles qui concernent la préservation de la ressource en eau, l'adaptation au changement climatique et la préservation des milieux naturels et des continuités écologiques.

Thonon Agglomération participe également aux réflexions menées dans le cadre du **Grand Genève** pour une gestion transfrontalière de l'eau.

Les chiffres clés

5,89 M€
d'enveloppe globale

10 350 m³
d'eau économisés

540 m
de cours d'eau restaurés

2 ha
de zones humides restaurés ou préservés

4
ouvrages rendus franchissables

500 m
de réseaux d'eaux pluviales déconnectés

1
zone de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'eau potable à délimiter

25 communes
dans le périmètre de Thonon Agglomération

CONTACT PRESSE

Thonon Agglomération – Service communication

Caroline BLONDET

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr